

Roi avoit fait de lui , a été connu du public, on a vû les effets remonter à la bourse d'une maniere extraordinaire. La nation attend les meilleures opérations de ses lumieres, de sa probité & de son désintéressement. Il a prouvé celui-ci, en demandant au Roi, qu'il n'y eût point d'appointemens attachés à sa place.

Par une bulle du Pape les biens des religieux de St. Antoine sont réunis à l'ordre de Malthe, pour en former des commanderies; & le peu de religieux qui restent de cet ordre, auront des pensions & la croix de Malthe; mais comme cette bulle n'est pas enregistrée, elle pourra rencontrer des difficultés de la part du clergé, qui avoit proposé de destiner les revenus considérables de ces religieux au soulagement des infirmes & des imbécilles qui languissent dans le royaume.

L'ordonnance du Roi concernant les commissaires des guerres, quoique datée du 14 Septembre, ne paroît que depuis quelques jours. Elle contient quatre titres, dont le I divisé en 16 articles, réduit à 150 le nombre des commissaires, répartis dans trente-deux départemens. Le titre II regle en 4 articles les uniformes de 18 commissaires ordonnateurs, & des commissaires principaux, ordinaires à départemens & nouveaux admis. Le titre III, composé de deux articles, fixe les appointemens des commissaires pendant le tems qu'ils seront employés. Le titre